

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**MÉCÉNATS PATINOIRE 8-9-10
DÉCEMBRE 2018**

Délibération : **12.2018.076**

Transmis en préfecture le :

12 décembre 2018

Séance du : **11 décembre 2018**

Compte-rendu affiché le **13 décembre 2018**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **5 décembre 2018**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Guillaume COUALLIER, Karine
GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-
MALATRAIT, Christian ARNOUX, François VURPAS,
Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard
GUEDON, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON,
Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Odette BONTOUX, Isabelle PICHERIT, Olivier
BROSSEAU, Anne-Marie JANAS, Aurélien
CALLIGARO

Pouvoirs :

Odette BONTOUX à Pascale ROTIVEL, Isabelle
PICHERIT à Mohamed GUOUGUENI, Olivier
BROSSEAU à Guillaume COUALLIER, Anne-Marie
JANAS à Roland CRIMIER, Aurélien CALLIGARO à
Jean-Philippe LACROIX

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Christophe GODIGNON

La Ville de Saint-Genis-Laval attache une importance particulière au développement de l'attractivité du territoire et notamment le centre-ville par la mise en place de manifestations. Ces dernières favorisent l'appropriation du cœur de ville par les saint genois et assurent un équilibre entre les commerces de proximité et le centre commercial.

Cette année, le printemps et l'été ont été l'occasion d'animer la rue de la Liberté. Pour la période des fêtes de fin d'année, la Ville a souhaité conforter » la Place Jaboulay comme site d'attractivité principal pour le commerce.

A ce titre, sont proposées sur la Place Jaboulay le 8 et 9 décembre concomitamment à l'animation de la fête des Lumières :

1. L'organisation de la seconde édition du marché de Noël
2. Une patinoire qui permettra la pratique individuelle et accueillera également de nombreuses animations avec notamment
 - le passage de la Mascotte « LHC Les Lions » (Patinoire Charlemagne)
 - une séance de dédicace des hockeyeurs lyonnais

Par ailleurs, il a été également proposé le le lundi 10 décembre à l'ensemble des écoles, une initiation d'une heure à ce sport de glisse gratuite

Cette animation sera encadrée par un entraîneur diplômé d'État et trois joueurs professionnels du LHC Les lions.

Ont souhaité participer :

- 2 classes de CM1 de l'école Albert Mouton
- 1 classe de CM2 de l'école Sainte-Marie Saint Joseph
- 1 classe CM1/CM2 de l'école Paul Frantz

Au regard de l'attractivité, du rayonnement et du caractère innovant de l'événement, plusieurs entreprises et organismes bancaires ont été sollicités et certains ont manifesté leur souhait d'apporter leur soutien dans le cadre du mécénat pour un total de 3 550€.

SOCIÉTÉ	MONTANT ALLOUÉ EN €
ST GENIS 2	1300
CREDIT MUTUEL	1000
AUCHAN	500
STEPHANE PLAZA IMMOBILIER	500
BOULANGERIE DE GADAGNE	250
Total	3 550

Une convention de mécénat est établie, stipulant les obligations des parties (communication, délivrance d'un reçu fiscal notamment).

Considérant l'intérêt d'accepter ces apports qui permettront de financer l'organisation de cette manifestation.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ACCEPTER** les dons qui seront imputés sur le budget Ville 2018, nature 7478, fonction 94
- **AUTORISER** le Maire à signer les conventions de mécénat et tout document afférent.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe GODIGNON,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE

Motion adoptée par 33 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 0.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAUT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

Liste des élus ayant voté CONTRE

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.